

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement



Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

Public :

Toute personne (RH, managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS

Effectif :

6 stagiaires maximum par session.

Pré-requis :

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases de prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'action
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Contenu :

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement)
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques
- Mises en situation
- Échanges et retours d'expériences
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants
- Accompagnement du formateur en entreprise

Évaluation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation

Durée :

5 jours (35 h) en salle (2jrs+2jrs+1jr) + 2 demi-journées (7h) d'accompagnement par le formateur en entreprise
Travaux d'intersessions estimés à 6 jours